

Maîtrise d'ouvrage :



ORLIM Investissements
151 bis Route Nationale
45140 INGRE

Tel : 02 38 88 15 17

Fax : 02 38 22 02 09

Aménagement d'un lotissement au lieu dit : " le Lièvre d'Or " à PATAY

Programme des Travaux



N° dossier :	20/11/2009		
	09/09/2009		
	13/08/2009		
	date	indice	modifications

Maîtrise d'oeuvre :



INCA SARL

Maître d'oeuvre VRD

9 rue du Clos des Venelles

Parc d'activités Orléans Charbonnière

45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Tél : 02.38.88.37.10 / Fax : 02.38.43.65.89

E-Mail : incamo@wanadoo.fr

Architectes - Urbanistes

L'HEUDE
ARCHITECTES URBANISTES
L'HEUDE

7 rue du Coq St Marceau

45100 ORLEANS

Tel: 02.38.66.66.95

Fax: 02.38.56.34.02

Email Lheude.et.Lheude@wanadoo.fr



AXIS-CONSEILS

SARL DE GEOMETRES-EXPERTS

12, rue A. Avisse

45000 ORLEANS

Tel: 02.38.53.77.15

Fax: 02.38.77.05.95

siege@axis-conseils.com

L'aménageur s'engage à exécuter, dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant aux documents graphiques, pour assurer la viabilisation des parcelles, à partir de la date de notification qui lui sera faite.

Documents de référence :

- PA08b : Plan voirie – espaces verts
- PA08c : Plan assainissement EU-EP
- PA08d : Plan tranchées techniques
- PA08e : Profils en travers type
- PA08f : Profils en long

I - VOIRIE :

Les travaux de voirie comprennent :

- La construction d'une voirie principale composée d'une chaussée de 5,25 mètres de large, monopente, à double sens permettant de desservir les voies secondaires composées de chaussées de 5,00 mètres de large pour les double sens et de chaussée de 3,50m de large pour les sens uniques.
La voirie principale dessert l'ensemble du lotissement et se raccorde sur 2 voies existantes : le faubourg de la Croix Blanche et le boulevard de Vaucouleurs.
Les chaussées sont constituées d'un géotextile, d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/31.5 (e=20cm), d'une couche de base de GNT calcaire 0/31.5 (e=20cm) et d'une couche de roulement en béton bitumineux noirs 0/10 (e=4cm + 3cm).
- Les parkings seront :
soient longitudinaux le long de la chaussée de 2.25m de large,
soient par blocs à 90° ou en épis par rapport à la chaussée de 2.50m de large.
Les parkings sont constituées d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/31.5 (e=20cm), d'une couche de base de GNT calcaire 0/31.5 (e=20cm) et d'une couche de roulement en béton bitumineux noirs 0/10 (e=5cm).
- La pose de bordures T2, T1 et P1 et de caniveaux CS1 ou CC1 en béton.
- Les trottoirs, espaces partagés et entrées charretières seront constitués de GNT calcaire 0/20 (e=25cm) avec une fermeture en sable calcaire 0/4 ou 0/2.
- Les accotements et noues enherbés seront délimités par des plots bois afin d'éviter le franchissement par des véhicules.
- Le revêtement de la place centrale sera d'un matériau à définir en coordination avec la commune.

Ces travaux seront réalisés conformément aux documents graphiques, la nature et l'épaisseur des matériaux mis en oeuvre sont précisées sur le plan de voirie et le profil en travers.

II - ASSAINISSEMENT :

1) Eaux Usées :

Réalisation d'un collecteur gravitaire séparatif raccordé sur le réseau unitaire existant boulevard de Vaucouleurs et rue de la Grosse Pierre, reprenant les eaux usées des différents lots. Le réseau gravitaire principal sera en PVC de diamètre Ø 200mm.

Les eaux usées des lots et des habitations seront raccordées au réseau principal par l'intermédiaire d'un regard de branchement installé en limite de parcelle sur domaine privé. Il sera constitué d'une canalisation Ø 125mm en PVC et un regard de branchement de diamètre 400mm.

2) Eaux Pluviales :

Les eaux de ruissellement de la voirie seront récupérées par des noues d'infiltration engazonnées ou plantées longeant la chaussée. Elles seront reliées entre elles par une canalisation en PRV de diamètre 200mm pour les traversées de voiries.

Pour les voiries ne pouvant envoyer les eaux de ruissellement dans des noues, les eaux pluviales de la voirie seront reprises par des grilles avaloirs raccordées par un tuyau et envoyées dans des bassins enterrés composés de blocs d'infiltration, représentés sur le plan d'assainissement.

Pour les parcelles et les îlots, les eaux de pluies resteront à la parcelle.

III - EAU POTABLE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

Pose en tranchée technique d'une conduite principale en PVC Ø200mm reliant le réseau existant faubourg de la Croix Blanche et celui du boulevard de Vaucouleurs. A partir de là, chaque antenne sera en PVC Ø125mm jusqu'aux poteaux d'incendie et de diamètre 80mm au-delà de ces poteaux

Les branchements particuliers seront réalisés en polyéthylène haute densité (PEHD) Ø 25mm qui disposeront chacun d'un robinet quart de tour sous bouche à clé.

Un citerneau incongelable sera installé à l'intérieur de chaque terrain.

Défense contre l'incendie

La défense contre l'incendie sera assurée par des poteaux d'incendie installés sur le projet.

IV - ELECTRICITE :

Pose en tranchée technique d'un câble d'alimentation basse tension raccordé au transformateur installé sur le projet

Les branchements particuliers seront réalisés au moyen de coffrets implantés en limite de propriété et équipés du téléreport.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément aux directives d'EDF.

V - TELEPHONE :

Pose de fourreaux P.V.C. en tranchée technique raccordés au réseau existant.

Construction de chambres de tirage.

Pose des regards de branchements 30x30x30 en propriété privée.

Ces travaux seront réalisés en accord avec France Télécom.

VI - ECLAIRAGE PUBLIC :

Pose en tranchée technique du câble d'alimentation, raccordé à un candélabre existant

Sur la voie principale, du faubourg de la Croix Blanche au boulevard de Vaucouleurs, les candélabres seront de 6 mètres de hauteur, mât cylindroconique en acier galvanisé thermolaqué ou en aluminium brossé avec lanterne de type FURYO équipé de lampe 100W SHP avec système bi-puissance.

Sur les voix secondaires, les candélabres seront de 4 mètres de hauteur, mât cylindroconique en acier galvanisé thermolaqué ou en aluminium brossé avec lanterne de type AVENUE équipé de lampe 100W SHP avec système bi-puissance.

Les places et entrées de lotissement seront éclairés par les mêmes dispositifs.

VII – ESPACES VERTS :

Les espaces verts seront soit engazonnés, soit plantés par des arbres de hautes tiges d'essences indigènes, soit plantés d'arbustes d'essences indigènes en accord avec la commune.

Des bancs seront installés. Le modèle sera choisi par le maître d'ouvrage en concertation avec la ville.

